



Comité Départemental  
CTD CycloSPORT

# Règlement cycloSPORT additif départemental au règlement national 2018

(15/06/2018)

A. GAUTHERIN  
Présidente comité directeur

C. Gonzalez  
Délégué sportif UFOLEP USEP

D. Morisset  
Réfèrent CTD

POUR APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR  
RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2018

Edition du: 4/11/2018



**Sommaire:**

<b>Additif départemental au règlement National cycloSPORT</b>		
<b>Objet</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Pages</b>
Sommaire		2
Préambule		3
Règlement départemental cycloSPORT Yonne	I	4
Changement de catégorie	II	4-5
Organisation	III	6
Championnats participation aux championnats et National	IV	7
Conditions d'ouverture aux autres fédérations	V	8
Tarifification	VI	8
Demande de carton	VII	9
Définitions	VIII	9
Règlement disciplinaire	IX	10-11
Modifications du document		12



## Comité Départemental CTD Cyclospor

### **Préambule:**

Semblables aux courses cyclistes par leur organisation, les compétitions cyclospor et cyclocross à l'UFOLEP en diffèrent par l'état d'esprit des participants et des organisateurs, ainsi que par la philosophie qui les anime « Tous les Sports Autrement ».

Le premier but recherché est l'effort sportif, le dépassement de soi et la joie de la compétition entre amis.

Ce règlement complète le règlement national cyclospor, il tient compte, dans son esprit, du règlement national cyclospor, des protocoles d'accord concernant le cyclospor et des particularités de notre département.

### **Le mot du Référent:**

Toutes les modifications apportées au niveau du règlement, par la CTD ont pour objectif de redynamiser l'activité cyclospor, d'inciter les licenciés à participer d'avantage aux épreuves départementales, d'attirer de nouveaux licenciés. La CTD adaptera ces positions si nécessaire en cours de saison dans la mesure où les modifications n'apporteront pas de préjudice aux compétiteurs.

De nombreux accidents graves et mortels pour certains d'entre eux ont lieu lors de sortie d'entraînement en groupe ou en solo, nous vous recommandons d'être vigilant sur la route et toujours zen face aux agressions pouvant venir de l'extérieur, respectez le code de la route en toute circonstance.

Le cyclisme est avant tout un loisir bénéfique à la santé et ne doit pas devenir une discipline à risque.

Nous vous souhaitons bonne route et bonne saison cyclospor.

**D. Morisset**

## I) Règlement départemental cyclospor Yonne

Le règlement national est appliqué au niveau départemental.

Avec, pour le département de l'Yonne, les spécificités définies aux paragraphes suivants:

**1.1** Afin de faciliter l'organisation d'épreuves, il est possible de regrouper deux catégories pour le départ. Du fait de la sous représentation des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie, il est autorisé exceptionnellement de les regrouper avec les 3<sup>e</sup> catégorie.

**1.2** Il n'est pas imposé de remettre des lots à tous les compétiteurs mais essayons de respecter au maximum l'esprit UFOLEP de notre comité. Ceci reste au choix des organisateurs.

## II) Changement de catégorie:

### 2) Montée de catégorie:

**2.1** – La montée, pour toutes les catégories se fera sur 30 points, suivant le règlement National.

**2.2** - Les 4<sup>eb</sup> âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, ne monteront pas en 3<sup>e</sup> catégorie. (*Fiche 17 règlement National*)

**En aucun cas, ils ne pourront dépasser le « nombre maximum de points et/ou de victoires » prévu aux dispositions départementales. Si cette clause n'est pas respectée, le cyclospor concerné ne sera pas classé sur les manifestations suivantes dans le département de l'Yonne.**

**2.3** - Les féminines sont classées séparément et ne marquent pas de points sauf si elles sont en possession d'une carte dans l'une des catégories cyclospor. Dans ce cas elles marquent les points et évoluent dans les catégories selon les règles définies au §2.1 .

**2.4** - Les catégories 4a et 4b courent ensemble, les points sont attribués en fonction de la place obtenue au temps scratch.

### 3) Descente de catégorie:

**3.1** - En cours de saison la descente, demandée par le compétiteur via le formulaire ou par mail au secrétariat de la CTD, se fera dans les conditions suivantes:

**3.2** - A tout moment sur demande des commissaires suite à une constatation de niveau incompatible avec la catégorie affectée au compétiteur concerné,

**3.3** - Sur demande du compétiteur après 3 épreuves cyclospor effectives\*.

**3.4** - Les 4b qui accèdent à la catégorie 4a redescendent, automatiquement, la saison suivante en 4b.

**3.5** - Les 4b qui accèdent à la 3<sup>e</sup> catégorie redescendent, automatiquement, la saison suivante en 4a, sans possibilité de reclassement en 4b sur la dite saison.

**3.6** - Les 3<sup>e</sup> catégorie de 50 et plus qui montent dans la catégorie supérieure redescende automatiquement l'année suivante dans la catégorie inférieure s'il n'a pas comptabilisé de victoire.

**3.7**- le capital de 8 points lors d'une descente est supprimé

**On ne peut être descendu que d'une seule catégorie et à la demande du compétiteur.**

### Cas particuliers:

Dans le cadre d'une évolution physique due à un accident ou maladie, le compétiteur pourra demander sa descente.

Dans tous les cas de figure, les demandes seront analysées et validées par la CTD et ne prendra effet qu'après officialisation de celle-ci et délivrance du nouveau carton.

## Conditions pour un changement de catégorie suivant règlement

<b>Il y a de 30 partants et plus</b>	
Places	Points
1 <sup>e</sup>	10
2 <sup>e</sup>	7
3 <sup>e</sup>	6
4 <sup>e</sup>	4
5 <sup>e</sup>	3
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloSPORT	

<b>Il y a de 10 et 29 partants</b>	
Places	Points
1 <sup>e</sup>	8
2 <sup>e</sup>	6
3 <sup>e</sup>	5
4 <sup>e</sup>	3
5 <sup>e</sup>	2
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloSPORT	

<b>Il y a 9, 8, 7 ou 6 partants</b>	
Places	Points
1 <sup>e</sup>	5
Sa place est indiquée sur la carte cycloSPORT	
2 <sup>e</sup>	0
3 <sup>e</sup>	0
4 <sup>e</sup>	0
5 <sup>e</sup>	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloSPORT	

<b>Il y a 5 partants et moins</b>	
Places	Points
1 <sup>e</sup>	3
Sa place est indiquée sur la carte cycloSPORT	
2 <sup>e</sup>	0
3 <sup>e</sup>	0
4 <sup>e</sup>	0
5 <sup>e</sup>	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte	

### III) Organisation:

**3.1** - Les clubs n'ayant pas de commissaire pourront participer aux nationaux à condition: d'aider sur deux courses un club organisateur, de déclarer leur participation en début de saison, de trouver un remplacement si défection du bénévole.

**3.2** - Toute aide d'un compétiteur, en tant que commissaire ou bénévole sur une organisation UFOLEP, sera comptabilisée comme une course effectuée.

#### **IV) Championnats et National:**

##### **4.1 - Conditions de participation**

**§ 4.1.1 - Pour une participation au championnat départemental**, le compétiteur doit avoir fait au minimum 50% des courses réalisées dans le département sur leur calendriers respectifs: cyclospor, VTT et Cyclocross, avec un minimum de 3 courses en cyclospor avant le dit championnat.

##### **4.2 - Critères de sélection au National**

**4.2.1** - Pour prétendre à une sélection aux Nationaux route et CLM, il sera nécessaire d'avoir réalisé le nombre de courses définis au paragraphe 4.1.1, ainsi que le championnat Départemental et Régional avant ces championnats.

**4.2.2** – Pour le National de CLM, il doit être effectué au moins un championnat départemental ou régional suivant le règlement national.

**4.2.3** - Les Boucles de l' Yonne compteront pour une course effectuée.

**4.2.4** - La sélection au National se fera en fonction du niveau de catégorie du compétiteur de 1<sup>ière</sup> à 4<sup>e</sup> catégorie.

**4.2.4** - Les compétiteurs, ne répondant pas aux critères de sélection, pourront être sélectionnés qu'à la seule condition que le quota de coureurs ne soit pas atteint et après avis du CTD.

##### **4.3 Port du maillot de Champion:**

Le champion de l'année cyclosporitive en cours doit porter son maillot de champion dans toutes les épreuves cyclosporitives UFOLEP. Il représente l'image de l'UFOLEP et doit se comporter de manière exemplaire. En cas de cumul de maillot, il est laissé au possesseur le choix du maillot à porter.



## V) Ouverture aux autres fédérations:

### 5.1 - Conditions d'ouverture aux manifestations cyclospor UFOLEP hors championnats

5.1.1 Être licencié FFC, FSGT, FFCT "vélo Sport".

5.1.2 Limitation à **6 épreuves**.

5.1.3 **Montée dans la catégorie supérieure dès la première victoire.**

5.1.4 Une victoire correspondra à 2 épreuves réalisées => 6-2= 4 épreuves restantes.

5.1.5 Montée de catégorie **sur 16 points**.

5.1.6 Points marqués en fonction des places suivant selon le règlement national.

5.1.7 La catégorie ufolep correspondra à l'équivalence de la catégorie la plus haute pour ceux qui sont affiliés à plusieurs fédérations selon le règlement national. Un 3ème catégorie FFC devra avoir moins de 50 points suivant règlement national.

5.1.8 L'organisateur pourra refuser un compétiteur.

5.1.9 Un junior FFC, en catégorie D2 /D1, sera en 2ème catégorie Ufolep.

➤ un junior D2/D1, cadet l'année précédente, sera en 3ème catégorie.

➤ Un junior Ufolep avec double ou triple affiliation, reste dans sa catégorie d'origine s'il était UFOLEP avant sa prise de licence autre fédération

## VI) Tarification:

6.1 **engagement à l'avance:** Ufolep 5€, autres fédérations 13€

6.2 **engagement sur place:** Ufolep 6,5€, autres fédérations 16€

6.3 **Tarification pour les moins de 16 ans:** 2€ (tarif pouvant être gratuit)

6.4 La différence du prix d'engagement entre UFOLEP et autres fédérations est reversée au Comité de l'Yonne pour participer au financement des projets de la CTD. En cas de déficit de l'organisation, il pourra être envisagé que le montant dû ne soit pas reversé.





## VII) Demande de carton:

**7.1 Ex-licencié ufolep et cyclotouriste:** plus de 2 ans d'arrêt de 60 ans et plus => carton en 4<sup>e</sup>a

Si supériorité manifeste\* lors des premières manifestations, montée dans la catégorie supérieure, à valider par les commissaires et/ou la CTD.

**7.2 Ex-licencié UFOLEP, cyclotouriste et autres fédérations de moins de 60 ans:**

Catégorie par rapport au règlement national fiche N°9

**7.3 - Nouveaux licenciés Cyclospor n'ayant jamais eu de licence compétition dans aucune fédération:**

**7.3.1-** plus de 60 ans carton en 4a

**7.3.2 -** moins de 60 ans 3<sup>e</sup> catégorie

En cas de supériorité ou infériorité manifeste constatée par les commissaires et/ou la CTD, le licencié sera immédiatement mis dans la catégorie lui correspondant.

## VIII) Précisions sur quelques définitions du règlement:

**8.1 Supériorité manifeste:** Le compétiteur fait la course devant et freine pour ne pas être classé et marquer de points.

Il y aura des contrôles durant les épreuves par des commissaires volants. Le règlement disciplinaire sera appliqué pour faute technique et mise en danger des autres compétiteurs, ex: freiner sans raison avant la ligne d'arrivée, .....

**8.2 Activité effective:** Épreuve réalisée par le compétiteur

## **IX Règlement disciplinaire**

**Afin de passer une bonne saison cycliste voici un rappel de quelques règles du règlement National**

**Commission Nationale Disciplinaire de 1<sup>e</sup> Instance pour les sanctions supérieures.**

**Voir Fiche 7 (Chapitre « Sanctions disciplinaires »)**

### **A- Sanctions pour comportement antisportif**

(Agression verbale – Injures à commissaire – Geste déplacé ou équivoque)

*Les sanctions prononcées par le Collège des Commissaires sont sans appel et peuvent être :*

- *Avertissement*
- *Déclassement d'une ou plusieurs places*
- *Mise hors course.*

### **B- Sanctions pour matériel non conforme**

- *Extrémité(s) du guidon non bouchée(s) : Départ refusé.*
- *Guidon et roues non conformes : Départ refusé.*
- *Freins à disques: Autorisés.*
- *Caméra au départ : Départ refusé*
- *Caméra à l'arrivée : Déclassement*
- *Réglage de vélo de CLM hors règlement UCI; Départ refusé*



## C - Sanctions pour fautes techniques

### Cycloport - Cyclocross

- Absence du concurrent au moment de l'appel de son nom pour la mise en place sur la grille : *Concurrent placé en dernière ligne.*
- Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : *Appel en dernière ligne*
- *Echauffement sans casque : Appel en dernière ligne.*
- Sprint dangereux : *Déclassement.*
- En cyclocross, non franchissement des obstacles : *Pénalité voire déclassement ou mise hors course.*
- Poussette volontaire, sollicitée ou non, pour aider un équipier : *1e avertissement : Pénalité de 10 secondes, puis 20s puis 30s - Au 4e avertissement : déclassement.*

### CLM

- Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : Pénalité de 5 secondes
- *Echauffement sans casque : Pénalité de 5 secondes*
- Non respect du sens des giratoires : Mise hors course (s'il n'y a pas d'autorisation de les emprunter par la gauche).
- Voiture suiveuse sans numéro : Pénalité de 2 secondes pour le coureur ou l'équipe.

<b>Modifications du document</b>	
<b>Date</b>	<b>Objet</b>
09/01/18	Création du document, remplace et annule le règlement départemental 2017
16/03/18	Ajouter paragraphes: V) Conditions d'ouverture aux autres fédérations, VI) tarification
16/03/18	Ajouter paragraphes: VII) demande de carton, VIII) Définitions
28/03/18	§ II - 2.2 - Précision concernant GS de 75 et plus
28/03/18	§ VIII - 8.1 - Complément concernant la supériorité manifeste
30/04/18	Suppression du §4.1.2 Modification §4.1;1 §4:1;3 devient 4.1.2 et 4.2.1 modification critères de sélection aux championnats
30/04/18	Ajouter § 5.1.9 junior autre fédération - Ajout §2.3 féminines classées séparément
11/09/18	Mise à jour suite réunion CTD du 10 septembre 2018, intégration du document R CTD 12032018-C
27/10/18	Mise à jour du projet suite à réunion annuelle cyclospor du 26/10/2018 ajout §1.1, §1.2, §6.4 modification §3.7 ajouter « à la demande du compétiteur ».
	Additif départemental au règlement National du 15/06/2018